



Rapport de gestion

Exercice 2026

Pour les six mois clos le 30 septembre 2025

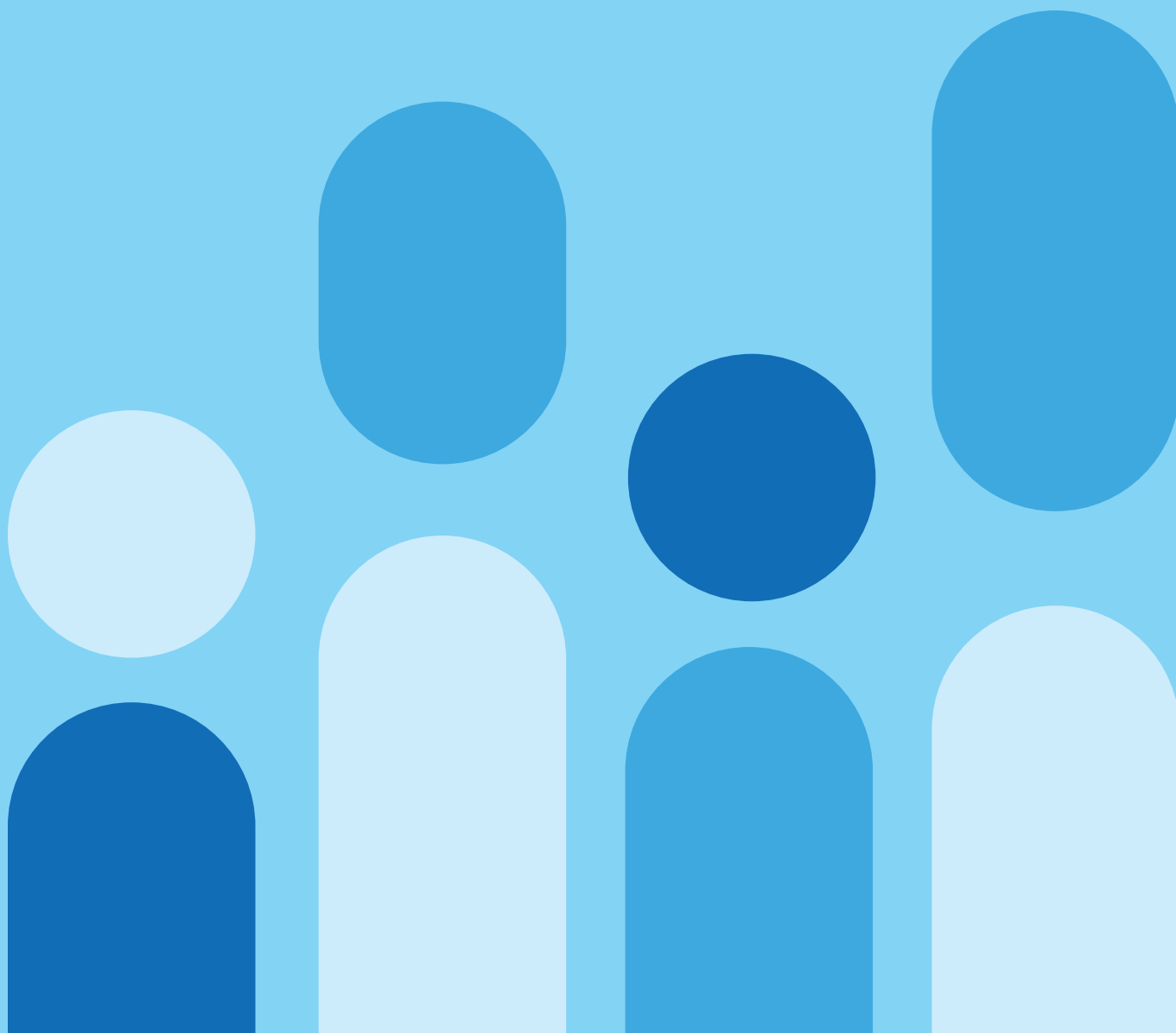


TABLE DES MATIÈRES

Survol	3	Résultats financiers des périodes closes les 30 septembre 2025 et 2024	12
Principaux indicateurs de rendement	3	Rendement des secteurs d'activité	15
Faits saillants des résultats financiers et des activités	4	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les périodes closes les 30 septembre 2025 et 2024	22
Principales informations financières consolidées	6		
Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS	7		

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport de gestion trimestriel de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires non audités et aux notes y afférentes pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2025 et 2024 et aux plus récents états financiers consolidés audités de la société et au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 11 novembre 2025. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca. Les auditeurs de la société n'ont pas procédé à l'examen du rapport financier intermédiaire pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2025 et 2024.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société, ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et elle peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportant. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques présentés dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2025, disponible sur SEDAR+.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changements à la législation, aux politiques administratives ou aux exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris en ce qui concerne nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payant offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

SURVOL

Stingray (TSX : RAY.A; RAY.B) est une société internationale de musique, de médias et de technologie qui joue un rôle de premier plan dans les secteurs de la télédiffusion, de la diffusion en continu, de la radio, des services aux entreprises et de la publicité. Stingray propose un vaste éventail de services musicaux, numériques et publicitaires à des marques établies dans le monde entier, y compris des chaînes télévisées et audio, 97 stations de radio, du contenu vidéo à la demande par abonnement, des chaînes FAST, des produits de karaoké, des applis musicales, ainsi que du contenu d'infodivertissement à bord et en voiture. Stingray Affaires, une division de Stingray, offre des solutions commerciales de musique, de publicité en magasin et d'affichage numérique, de même que des données et des rétroactions fondées sur l'IA qui facilitent la compréhension des consommateurs. Stingray Advertising, le plus vaste réseau de publicité audio en magasin d'Amérique du Nord, diffuse des publicités audio numériques dans plus de 33 500 grands magasins. Stingray emploie plus de 1 000 personnes dans le monde et joint 540 millions de consommateurs dans 160 pays. Pour en savoir plus : www.stingray.com.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT

Trimestre clos le 30 septembre 2025 (le « deuxième trimestre de 2026 » ou « T2 2026 »)

113,3 M\$ ▲ 21,0 % par rapport au T2 2025 Produits	11,8 M\$ ▲ 102,5 % par rapport au T2 2025 Bénéfice net ou 0,17 \$ par action – dilué	24,3 M\$ ▲ 26,8 % par rapport au T2 2025 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ou 0,35 \$ par action – dilués ¹⁾
39,5 M\$ ▲ 16,3 % par rapport au T2 2025 BAIIA ajusté ¹⁾	21,9 M\$ ▲ 30,8 % par rapport au T2 2025 Bénéfice net ajusté ¹⁾ ou 0,32 \$ par action – dilué ¹⁾	28,4 M\$ ▲ 34,6 % par rapport au T2 2025 Flux de trésorerie disponibles ajustés ¹⁾ ou 0,41 \$ par action – dilués ¹⁾

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 20.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du deuxième trimestre clos le 30 septembre 2025

Comparaison avec le trimestre clos le 30 septembre 2024 (le « deuxième trimestre de 2025 » ou « T2 2025 ») :

- Les produits ont augmenté de 21,0 % pour atteindre 113,3 millions de dollars, comparativement à 93,6 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a augmenté de 16,3 % pour s'établir à 39,5 millions de dollars, comparativement à 34,0 millions de dollars. Le BAIIA ajusté par secteur s'est chiffré à 31,2 millions de dollars ou 38,5 % des produits pour le secteur Diffusion et musique pour entreprises, à 10,2 millions de dollars ou 31,5 % des produits pour le secteur Radio et à (1,9) million de dollars pour le secteur Siège social.
- Le bénéfice net a augmenté pour s'établir à 11,8 millions de dollars (0,17 \$ par action – dilué), par rapport à 5,8 millions de dollars (0,08 \$ par action – dilué).
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ a été porté à 21,9 millions de dollars (0,32 \$ par action – dilué), contre 16,7 millions de dollars (0,24 \$ par action – dilué).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 24,3 millions de dollars (0,35 \$ par action – dilués), en hausse de 26,8 % comparativement à 19,2 millions de dollars (0,28 \$ par action – dilués).
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ ont augmenté pour se chiffrer à 28,4 millions de dollars (0,41 \$ par action – dilués), comparativement à 21,1 millions de dollars (0,31 \$ par action – dilués).
- Le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma¹⁾ s'est établi à 2,13 fois, contre 2,72 fois.
- 311 500 actions ont été rachetées et annulées pour un total de 3,1 millions de dollars, contre 333 400 actions rachetées et annulées pour un total de 2,5 millions de dollars.

Autres faits saillants des activités pour le deuxième trimestre et événements postérieurs à la clôture

- Le 11 novembre 2025, la Société a annoncé avoir conclu une entente pour acquérir Tuneln Holdings, Inc., pionnière de la diffusion audio en direct et de la publicité. Cette acquisition élargit considérablement l'empreinte audio numérique mondiale de Stingray, accélère sa croissance dans les services de diffusion en continu et renforce son offre publicitaire en intégrant la plateforme publicitaire complète de Tuneln, qui fournit des solutions publicitaires ciblées audio, vidéo et d'affichage.
- Le 11 novembre 2025, la société a déclaré un dividende trimestriel de 0,085 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple qui sera payable le 15 décembre 2025 ou vers cette date aux actionnaires inscrits le 28 novembre 2025.
- Le 10 novembre 2025, la société a obtenu un prêt à terme additionnel de 150 millions de dollars américains dans le cadre de sa facilité de crédit existante afin de financer l'acquisition de Tuneln Holdings, Inc. De plus, la date d'échéance de la facilité de crédit a été prolongée d'un an, jusqu'au 10 novembre 2029.
- Le 30 octobre 2025, la société a annoncé l'acquisition de DMI, un leader américain du branding musical et de la publicité audio en magasin. Cette acquisition stratégique élargit le réseau de retail media de Stingray d'environ 8 500 emplacements aux États-Unis, portant le total en Amérique du Nord à 33 500, et consolidant ainsi sa position de leader dans l'industrie.
- Le 14 octobre 2025, la société a conclu un partenariat stratégique avec Juste pour rire, la marque de comédie la plus reconnue au monde. Cette collaboration vise à développer un réseau mondial de chaînes FAST (Free Ad-Supported Streaming TV) dédiées à la comédie, en accordant une attention particulière au divertissement audio.
- Le 9 octobre 2025, la société a annoncé l'expansion de son partenariat avec Roku. Sept des chaînes FAST les plus populaires de l'entreprise sont maintenant offertes aux utilisateurs de Roku au Royaume-Uni, leur donnant accès à un catalogue de contenu diversifié, gratuit et supporté par la publicité. Chaque nouvelle chaîne propose une expérience musicale ou ambiante distincte, conçue pour s'adapter à une humeur ou une occasion particulière.

- Le 2 octobre 2025, la société s'est associée à TELUS, une entreprise de technologie de communication de renommée mondiale, pour lancer sept nouvelles chaînes de télévision en streaming gratuites financées par la publicité (FAST) sur TELUS TV+ et Stream+. Cette initiative vient bonifier l'expérience de divertissement des téléspectateurs à travers le Canada. Elle propose une sélection variée de chaînes musicales et de style de vie, soigneusement choisies pour s'adapter à chaque humeur et occasion, allant des ambiances sonores cinématographiques aux contenus dédiés au bien-être
- Le 24 septembre 2025, la société a annoncé que la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de rachat »), aux termes de laquelle Stingray est autorisée à racheter un maximum de 3 710 428 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions à droit de vote subalterne »), ce qui représente environ 10 % du « flottant » (défini dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) des actions à droit de vote subalterne au 15 septembre 2025.
- Le 8 septembre 2025, la société a annoncé une collaboration avec BYD pour offrir une expérience de karaoké révolutionnaire, qui évalue la performance vocale avec une précision inégalée. Cette avancée est le fruit de l'intégration du nouveau mode de pointage de Stingray Karaoke avec les micros de Singing Machine, dotés de la technologie Perfect Pitch.
- Le 4 septembre 2025, la société a annoncé le lancement de son service Loupe Art en tant que partenaire principal sur le nouveau service LG Gallery+ de LG Electronics. Les propriétaires de téléviseurs LG peuvent maintenant découvrir une collection soigneusement sélectionnée d'œuvres d'art originales en haute résolution, réalisées par des artistes contemporains du monde entier.
- Le 21 août 2025, la société a annoncé le lancement de 29 chaînes FAST sur Amazon Fire TV Channels aux États-Unis, augmentant considérablement son offre de contenu sur la populaire plateforme de streaming.
- Le 19 août 2025, la société a annoncé le lancement de six nouvelles chaînes télé gratuites soutenues par la publicité (FAST) sur The Roku Channel aux États-Unis et au Canada. Cette expansion permet à des millions de téléspectateurs d'accéder gratuitement à une riche sélection de chaînes musicales et de vidéos.
- Le 18 août 2025, la société a annoncé le lancement d'une nouvelle sélection de chaînes FAST gratuites sur les téléviseurs intelligents Hisense. Les utilisateurs des modèles Hisense et Hisense Google ont maintenant accès à une grande variété de chaînes musicales et d'expériences vidéo immersives pour tous les goûts.
- Le 11 août 2025, la société a annoncé le lancement de plusieurs nouveaux canaux sur LG Channels, enrichissant ainsi ses offres de divertissement au Brésil et au Mexique.
- Le 4 août 2025, la société a annoncé l'acquisition de tous les actifs de The Singing Machine Company pour renforcer son offre de Karaoké en voiture avec des micros intégrés.
- Le 24 juillet 2025, la société a annoncé le lancement de six nouvelles chaînes FAST (Free Ad-Supported Streaming TV) sur WatchFree+, le service de streaming gratuit de VIZIO. Cette expansion enrichit l'offre de Stingray sur la plateforme, offrant aux consommateurs de VIZIO une gamme encore plus large d'expériences musicales soigneusement sélectionnées.
- Le 7 juillet 2025, Stingray a annoncé que l'honorable Jean Charest, ancien premier ministre du Québec et vice-premier ministre du Canada, a été proposé comme candidat à l'élection au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de Stingray, qui se tiendra le 6 août 2025. M. Charest est l'une des figures politiques les plus connues du Canada.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action après dilution)	3 mois				6 mois			
	30 septembre 2025		30 septembre 2024		30 septembre 2025		30 septembre 2024	
	T2 2026		T2 2025		Cumul 2026		Cumul 2025	
	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
Produits	113 262	100,0 %	93 585	100,0 %	208 899	100,0 %	182 655	100,0 %
Charges d'exploitation	78 133	69,0 %	61 460	65,7 %	143 976	68,9 %	120 426	65,9 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	7 279	6,4 %	7 306	7,8 %	14 850	7,1 %	14 642	8,0 %
Charges financières (produits financiers), montant net ¹⁾	9 282	8,2 %	12 162	13,0 %	6 528	3,1 %	21 261	11,6 %
Variation de la juste valeur des placements	(15)	0,0 %	29	0,0 %	22	0,0 %	(13)	0,0 %
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées	73	0,1 %	1 827	2,0 %	373	0,2 %	3 879	2,1 %
Profit sur la sortie d'un placement	–	0,0 %	–	0,0 %	450	0,2 %	–	0,0 %
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 832	2,5 %	2 531	2,7 %	4 347	2,1 %	3 372	1,8 %
Bénéfice avant impôts	15 678	13,8 %	8 270	8,8 %	38 353	18,3 %	19 088	10,6 %
Impôts	3 906	3,4 %	2 457	2,6 %	9 798	4,7 %	5 980	3,4 %
Bénéfice net	11 772	10,4 %	5 813	6,2 %	28 555	13,7 %	13 108	7,2 %
BAIIA ajusté²⁾	39 520	34,9 %	33,994	36,3 %	73 176	35,0 %	65 064	35,6 %
Bénéfice net ajusté²⁾	21 884	19,3 %	16 729	17,9 %	43 195	20,7 %	30 662	16,8 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	24 329	21,5 %	19 183	20,5 %	43 316	20,7 %	29 933	16,4 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés²⁾	28 396	25,1 %	21 103	22,5 %	47 194	22,6 %	36 565	20,0 %
Dette nette²⁾	321 128	–	367 490	–	321 128	–	367 490	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma²⁾	2,13x	–	2,72x	–	2,13x	–	2,72x	–
Bénéfice net par action – de base et dilué	0,17	–	0,08	–	0,42	–	0,19	–
Bénéfice net ajusté par action – de base ²⁾	0,32	–	0,24	–	0,64	–	0,45	–
Bénéfice net ajusté par action – dilué ²⁾	0,32	–	0,24	–	0,63	–	0,44	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – de base ²⁾	0,36	–	0,28	–	0,64	–	0,44	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – dilués ²⁾	0,35	–	0,28	–	0,63	–	0,43	–
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – de base ²⁾	0,42	–	0,31	–	0,70	–	0,53	–
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués ²⁾	0,41	–	0,31	–	0,69	–	0,53	–
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	80 856	71,4 %	60 895	65,1 %	142 276	68,1 %	117 740	64,5 %
Radio	32 406	28,6 %	32 690	34,9 %	66 623	31,9 %	64 915	35,5 %
Produits	113 262	100,0 %	93 585	100,0 %	208 899	100,0 %	182 655	100,0 %
Produits par région								
Canada	51 471	45,4 %	48 942	52,3 %	101 006	48,4 %	97 956	53,6 %
États-Unis	51 942	45,9 %	32 889	35,1 %	87 095	41,7 %	60 841	33,3 %
Autres pays	9 849	8,7 %	11 754	12,6 %	20 798	9,9 %	23 858	13,1 %
Produits	113 262	100,0 %	93 585	100,0 %	208 899	100,0 %	182 655	100,0 %

Notes :

- 1) Les intérêts payés ont été de 4,8 millions de dollars au T2 2026 (6,4 millions de dollars au T2 2025) et de 9,8 millions de dollars pour le cumul 2026 (12,3 millions de dollars pour le cumul 2025).
- 2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 20.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société utilise des mesures et des ratios non conformes aux IFRS afin de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires pour évaluer et mesurer sa performance et sa situation financière d'une période à l'autre. La société estime qu'il s'agit de mesures supplémentaires importantes qui éliminent les éléments ayant moins d'incidence sur la performance de ses activités principales et pouvant potentiellement fausser l'analyse des tendances de sa performance et de sa situation financière. Elle utilise également des mesures non conformes aux IFRS pour faciliter la comparaison des performances financières d'une période à l'autre, pour préparer les budgets et les prévisions annuels et pour déterminer les composantes de la rémunération de la direction. La société estime que ces mesures financières non conformes aux IFRS s'ajoutent aux mesures financières préparées conformément aux IFRS pour permettre aux investisseurs d'évaluer les résultats de la société, sa performance sous-jacente et ses perspectives d'avenir d'une manière similaire à celle de la direction.

Les mesures financières non conformes aux IFRS présentées ci-après ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs de notre rendement, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

BAIIA ajusté

La société estime que le BAIIA ajusté fournit aux investisseurs des informations utiles, car il s'agit d'une mesure courante dans le secteur et qu'il s'agit également d'une mesure clé de la performance financière de la société, sans la variation causée par les incidences des éléments détaillés ci-dessous, car il fournit une indication de la capacité de la société à saisir les occasions de croissance de manière rentable, à financer ses activités courantes et à servir sa dette à long terme. Il s'entend du bénéfice avant les charges financières nettes (les produits financiers nets), les impôts, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la rémunération fondée sur des actions, la charge liée aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, la variation de la juste valeur des placements, la dépréciation du goodwill, la quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées, la perte (le profit) sur la sortie d'un placement, les autres produits, de même que les coûts d'acquisition, les frais juridiques, les charges de restructuration et les autres charges. La société estime que le BAIIA ajusté est une mesure importante pour l'analyse de sa rentabilité, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La société présente également cette mesure non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celle-ci est couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Marge du BAIIA ajusté

La marge du BAIIA ajusté est un ratio non conforme aux IFRS qu'utilise la direction pour analyser la rentabilité de la société et faciliter la comparaison entre les périodes. Elle correspond au BAIIA ajusté d'une période donnée, divisé par les produits de cette période. La société estime que la marge du BAIIA ajusté est une mesure importante pour l'analyse de sa rentabilité, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La société présente également ce ratio non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celui-ci est couramment utilisé par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés sont une mesure non conforme aux IFRS qu'utilise la direction pour évaluer la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des sorties de trésorerie qui soutiennent les activités de la société. Il s'agit d'une mesure utile qui démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. En outre, la direction y a recours pour indiquer la solidité financière et la liquidité de la société. Elle s'entend du montant net des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, diminué des dépenses d'investissement, des intérêts payés, du remboursement d'obligations locatives, de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation ainsi que des pertes ou profits non réalisés sur change, abstraction faite des coûts d'acquisition, des frais juridiques et des charges de restructuration et autres charges. Voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure financière conforme aux IFRS la plus facilement comparable.

Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués

Les flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués s'entendent des flux de trésorerie disponibles ajustés d'une période donnée, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution. La direction a recours à cette mesure parce qu'elle constitue un indicateur de la solidité financière et de la liquidité par action après dilution de la société et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – dilués

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – dilués s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour une période donnée, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution.

Bénéfice net ajusté

Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par la direction comme autre mesure de la rentabilité de la société, puisqu'il fournit des indicateurs de la performance utiles. La société estime que le bénéfice net ajusté est utile aux investisseurs, car il permet de repérer les tendances sous-jacentes des activités de la société qui pourraient autrement être masquées par certaines radiations, charges, produits ou recouvrements qui peuvent varier d'une période à l'autre. La société estime que le bénéfice net ajusté est une mesure importante, car elle montre des résultats stables, ce qui permet aux utilisateurs des états financiers de mieux évaluer la trajectoire de rentabilité de l'entreprise. Il est obtenu en retranchant du bénéfice net les profits ou pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés, l'amortissement des immobilisations incorporelles, les profits ou pertes liés à la variation de la juste valeur des placements, la rémunération fondée sur des actions, les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et les unités d'actions différées, la dépréciation du goodwill, la quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées, la perte (le profit) sur la sortie d'un placement, les autres produits et les coûts d'acquisition, les frais juridiques, les charges de restructuration et autres charges, et l'incidence fiscale de ces ajustements. Voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure financière conforme aux IFRS la plus facilement comparable.

Bénéfice net ajusté par action – dilué

Le bénéfice net ajusté – dilué est un ratio non conforme aux IFRS utilisé par la direction pour évaluer la performance financière par action après dilution et pour faciliter la comparaison entre les périodes. Le bénéfice net ajusté par action après dilution s'entend du bénéfice net ajusté d'une période donnée, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution.

BAIIA ajusté DDM

Le BAIIA ajusté des douze derniers mois (DDM) est une mesure non conforme aux IFRS qui représente le BAIIA ajusté d'un trimestre donné, additionné du BAIIA ajusté des trois trimestres précédant immédiatement ce trimestre de référence. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté DDM est une mesure utile de la performance financière de la société pour les douze derniers mois.

BAIIA ajusté pro forma

Le BAIIA ajusté pro forma est une mesure non conforme aux IFRS qui correspond au BAIIA ajusté DDM, compte tenu du BAIIA ajusté des acquisitions réalisées pour les mois précédant ces acquisitions, du montant estimé des synergies sur le plan des produits et des économies de coûts découlant de ces acquisitions. De plus, le BAIIA ajusté pro forma tient compte de l'incidence sur douze mois de ces importantes mesures de réduction des coûts, des mesures de restructuration ainsi que des nouvelles embauches dans l'équipe des ventes des divisions dont la croissance est la plus rapide. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté pro forma offre aux investisseurs un indicateur financier utile pour l'appréciation et l'évaluation de la performance financière de la société entre les périodes, en tenant compte de l'incidence des acquisitions et des initiatives de réduction de coûts, en presumant que celles-ci sont survenues à l'ouverture de l'exercice, de même que de l'incidence de certains événements autrement non récurrents. La société présente également cette mesure non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celle-ci est couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Les ajustements pour arriver au BAIIA ajusté pro forma sont basés sur des estimations et des hypothèses faites par la direction qui sont intrinsèquement incertaines, bien qu'elle les considère comme raisonnables, et soumises à des incertitudes et à des éventualités commerciales, économiques et concurrentielles importantes, qui sont toutes difficiles à prévoir et dont beaucoup sont indépendantes de notre volonté. Le BAIIA ajusté des acquisitions pour les mois précédant ces acquisitions est basé sur les livres et les registres internes dont dispose la direction et a été déterminé conformément à la définition utilisée par la société. Les montants excluent certaines charges non récurrentes qui ont été ou seront engagées dans le cadre de ces acquisitions, y compris les honoraires nécessaires pour réaliser les acquisitions. Les mesures de réduction des coûts et de restructuration reposent sur certaines estimations et hypothèses et ne doivent pas être considérées comme une représentation par la société ou toute autre personne que la société atteindra ces résultats. Le BAIIA ajusté pro forma est présenté à titre d'information uniquement et ne prétend pas représenter les résultats de la société si les acquisitions avaient été effectuées par la société à l'ouverture de la période présentée. Cette mesure n'est pas non plus destinée à projeter les résultats pour toute date ou période future. Par conséquent, le lecteur doit faire preuve de prudence dans l'interprétation de cette mesure financière et ne doit pas s'y fier indûment.

Dettes nettes

La dette nette est une mesure non conforme aux IFRS qui correspond aux facilités de crédit, y compris leur partie courante, et à la dette subordonnée de la société, diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la société. La direction s'en sert pour surveiller le montant de la dette à une date donnée, compte tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et en tant qu'indicateur de la situation financière globale de la société.

Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma

Le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma est un ratio non conforme aux IFRS qui correspond à la dette nette, divisée par le BAIIA ajusté pro forma. La société estime que le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma est une mesure importante pour analyser sa capacité à rembourser sa dette sur une base annualisée, compte tenu du BAIIA ajusté annualisé, des synergies découlant des acquisitions et des mesures durables de réduction de coûts effectuées au cours des 12 derniers mois.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté pro forma, le BAIIA ajusté DDM, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action – dilué, les flux de trésorerie disponibles ajustés, les flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le BAIIA ajusté DDM et le BAIIA ajusté pro forma :

	3 mois		6 mois	
	30 septembre 2025	30 septembre 2024	30 septembre 2025	30 septembre 2024
(en milliers de dollars canadiens)	T2 2026	T2 2025	Cumul 2026	Cumul 2025
Bénéfice net	11 772	5 813	28 555	13 108
Charges financières (produits financiers), montant net	9 282	12 162	6 528	21 261
Variation de la juste valeur des placements	(15)	29	22	(13)
Impôts	3 906	2 457	9 798	5 980
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	1 982	1 970	3 847	4 045
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 092	1 137	2 240	2 227
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 205	4 199	8 763	8 370
Rémunération fondée sur des actions	177	106	(93)	236
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	4 214	1 763	8 346	2 599
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées	73	1 827	373	3 879
Perte sur la sortie d'un placement	–	–	450	–
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 832	2 531	4 347	3 372
BAIIA ajusté	39 520	33 994	73 176	65 064
Marge du BAIIA ajusté	34,9 %	36,3 %	35,0 %	35,6 %
Bénéfice net	11 772	5 813	28 555	13 108
<i>Ajustements :</i>				
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur les instruments dérivés	2 350	4 434	(2 185)	5 487
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 205	4 199	8 763	8 370
Variation de la juste valeur des placements	(15)	29	22	(13)
Rémunération fondée sur des actions	177	106	(93)	236
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	4 214	1 763	8 346	2 599
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées	73	1 827	373	3 879
Perte sur la sortie d'un placement	–	–	450	–
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 832	2 531	4 347	3 372
Charge d'impôt liée aux ajustements détaillés ci-dessus	(3 724)	(3 973)	(5 383)	(6 376)
Bénéfice net ajusté	21 884	16 729	43 195	30 662
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	68 628	69 022	68 625	69 094
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,32	0,24	0,63	0,44

	30 septembre 2025	30 septembre 2024	31 mars 2025
(en milliers de dollars canadiens)			
BAIIA ajusté DDM	150 311	133 135	142 199
Initiatives de réduction des coûts durables	489	1 476	1 046
BAIIA ajusté pour les mois précédant l'acquisition de The Coda Collection qui n'a pas été déjà pris en compte dans les résultats	–	449	150
BAIIA ajusté pro forma	150 800	135 060	143 395

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés :

	3 mois		6 mois	
	30 septembre 2025	30 septembre 2024	30 septembre 2025	30 septembre 2024
(en milliers de dollars canadiens)	T2 2026	T2 2025	Cumul 2026	Cumul 2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	24 329	19 183	43 316	29 933
<i>Ajouter/déduire :</i>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 171)	(1 886)	(4 324)	(3 372)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(262)	(205)	(598)	(649)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 307)	(1 268)	(2 701)	(2 550)
Intérêts payés	(4 830)	(6 356)	(9 785)	(12 335)
Remboursement d'obligations locatives	(1 415)	(1 324)	(2 282)	(2 316)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	9 709	9 848	19 464	22 681
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur change	1 511	580	(243)	1 801
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 832	2 531	4 347	3 372
Flux de trésorerie disponibles ajustés	28 396	21 103	47 194	36 565

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette et du ratio dette nette/BAILA ajusté pro forma :

	30 septembre 2025	30 septembre 2024	31 mars 2025
(en milliers de dollars canadiens)			
Facilités de crédit	336 273	350 500	341 365
Dette subordonnée	—	25 583	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 145)	(8 593)	(13 984)
Dette nette	321 128	367 490	327 381
Ratio dette nette/BAILA ajusté pro forma	2,13	2,72	2,28

RÉSULTATS FINANCIERS DES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024

PERFORMANCE CONSOLIDÉE

Produits

Les produits se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	T2 2026	T2 2025	Variation (en %)	Cumul 2026	Cumul 2025	Variation (en %)
Produits par région						
Canada	51 471	48 942	5,2	101 006	97 956	3,1
États-Unis	51 942	32 889	57,9	87 095	60 841	43,2
Autres pays	9 849	11 754	(16,2)	20 798	23 858	(12,8)
Produits	113 262	93 585	21,0	208 899	182 655	14,4

Échelle mondiale

Les produits du deuxième trimestre de 2026 ont augmenté de 19,7 millions de dollars, ou 21,0 %, pour atteindre 113,3 millions de dollars, comparativement à 93,6 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2025. Cette augmentation s'explique surtout par l'augmentation des ventes de matériel liée à l'acquisition de The Singing Machine et par la hausse des produits provenant des chaînes FAST.

Les produits du cumul 2026 ont progressé de 26,2 millions de dollars, ou 14,4 %, pour atteindre 208,9 millions de dollars, en comparaison de 182,7 millions de dollars pour le cumul 2025. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement des produits tirés des chaînes FAST et par la hausse des ventes de matériel liée à l'acquisition de The Singing Machine.

Canada

Les produits générés au Canada ont augmenté de 2,6 millions de dollars, ou 5,2 %, passant de 48,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025 à 51,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2026. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique.

Pour le cumul 2026, les produits générés au Canada ont augmenté de 3,0 millions de dollars, ou 3,1 %, pour atteindre 101,0 millions de dollars, par rapport à 98,0 millions de dollars pour le cumul 2025. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique et par la progression des produits du secteur Radio.

États-Unis

Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 19,0 millions de dollars, ou 57,9 %, pour atteindre 51,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2026, comparativement à 32,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025.

Pour le cumul 2026, les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 26,3 millions de dollars, ou 43,2 %, pour atteindre 87,1 millions de dollars, contre 60,8 millions de dollars pour le cumul 2025. Dans les deux cas, cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des produits tirés des chaînes FAST et par la hausse des ventes de matériel liée à l'acquisition de The Singing Machine.

Autres pays

Les produits générés dans les autres pays se sont chiffrés à 9,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2026, en baisse de 1,9 million de dollars, ou 16,2 %, comparativement à ceux de 11,7 millions de dollars inscrits au deuxième trimestre de 2025. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des produits provenant des abonnements.

Pour le cumul 2026, les produits générés dans les autres pays se sont chiffrés à 20,8 millions de dollars, en baisse de 3,1 millions de dollars, ou 12,8 %, comparativement à ceux de 23,9 millions de dollars inscrits pour le cumul 2025. Cette diminution s'explique surtout par la baisse des produits provenant des abonnements et des chaînes audio.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 16,6 millions de dollars, ou 27,1 %, passant de 61,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025 à 78,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2026. Pour le cumul 2026, les charges d'exploitation ont augmenté de 23,6 millions de dollars, ou 19,6 %, passant de 120,4 millions de dollars pour le cumul 2025 à 144,0 millions de dollars. Ces deux augmentations sont essentiellement attribuables à la hausse du coût des ventes découlant de l'accroissement des produits ainsi qu'à la hausse des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées du fait d'une augmentation du cours de l'action.

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 39,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2026, contre 34,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, soit une hausse de 5,5 millions de dollars, ou 16,3 %. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 34,9 %, contre 36,3 % au deuxième trimestre de 2025. L'augmentation du BAIIA ajusté et celle de la marge du BAIIA ajusté découlent principalement de la croissance des produits, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges d'exploitation découlant de l'augmentation des coûts d'exploitation.

Pour le cumul 2026, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 73,2 millions de dollars, contre 65,1 millions de dollars pour le cumul 2025, soit une hausse de 8,1 millions de dollars, ou 12,5 %. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 35,0 %, contre 35,6 % pour le cumul 2025. L'augmentation du BAIIA ajusté est principalement attribuable à la hausse des produits, contrebalancée en partie par celle des charges d'exploitation découlant de l'augmentation des coûts d'exploitation. Le recul de la marge du BAIIA ajusté est principalement attribuable à une baisse de la marge brute découlant de l'amélioration des ventes en lien avec l'acquisition de The Singing Machine.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations

Au deuxième trimestre de 2026, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations sont demeurés stables par rapport au deuxième trimestre de 2025, s'établissant à 7,3 millions de dollars. Pour le cumul 2026, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont augmenté de 0,3 million de dollars, ou 1,4 %, pour se chiffrer à 14,9 millions de dollars, contre 14,6 millions de dollars pour le cumul 2025. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des immobilisations incorporelles devant être amorties par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Charges financières, montant net

Le montant net des charges financières a atteint 9,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2026, contre 12,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025. Cette diminution est essentiellement attribuable à la baisse de la perte latente liée à la juste valeur des instruments financiers dérivés et à la diminution des charges d'intérêts.

Pour le cumul 2026, le montant net des charges financières a diminué de 14,8 millions de dollars, ou 69,3 %, pour s'établir à 6,5 millions de dollars, par rapport à 21,3 millions de dollars pour le cumul 2025. Cette diminution est essentiellement attribuable au profit latent lié à la juste valeur des instruments financiers dérivés, à la diminution des charges d'intérêts, à la diminution de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et à une perte de change moins élevée.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 20.

Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	T2 2026	T2 2025	Variation (en %)	Cumul 2026	Cumul 2025	Variation (en %)
<u>Diffusion et musique pour entreprises</u>						
Coûts d'acquisition	74	577	(87,3)	385	577	(33,4)
Frais juridiques	2 115	587	260,9	2 184	1 032	111,8
Charges de restructuration et autres charges	538	466	15,2	875	862	1,4
<u>Radio</u>						
Charges de restructuration et autres charges	105	901	(88,2)	903	901	0,3
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 832	2 531	11,9	4 347	3 372	28,9

L'augmentation des coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges pour le deuxième trimestre de 2026 et le cumul 2026 traduit en grande partie la hausse des frais juridiques du fait d'un différend relatif à un brevet.

Impôts

La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat global s'est établie à 3,9 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 2,5 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2025. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 24,9 % au deuxième trimestre de 2026, par rapport à 29,7 % au deuxième trimestre de 2025. La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat global s'est établie à 9,8 millions de dollars pour le cumul 2026, comparativement à 6,0 millions de dollars pour le cumul 2025. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,6 % pour le cumul 2026, par rapport à 31,3 % pour le cumul 2025. Ces variations du taux d'impôt effectif s'expliquent principalement par la variation des différences permanentes.

Bénéfice net et bénéfice net par action – dilué

Un bénéfice net de 11,8 millions de dollars (0,17 \$ par action – dilué) a été inscrit pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 5,8 millions de dollars (0,08 \$ par action – dilué) pour le deuxième trimestre de 2025. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation des résultats d'exploitation et d'un profit latent lié à la juste valeur des instruments dérivés, facteurs neutralisés en partie par la hausse des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées.

Un bénéfice net de 28,6 millions de dollars (0,42 \$ par action – dilué) a été inscrit pour le cumul 2026, comparativement à 13,1 millions de dollars (0,19 \$ par action – dilué) pour le cumul 2025. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation des résultats d'exploitation, d'un profit latent lié à la juste valeur des instruments dérivés, et à la quote-part de la perte sur les résultats des placements dans des entreprises associées au cours de la période comparative, facteurs neutralisés en partie par la hausse des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées.

Bénéfice net ajusté¹⁾ et bénéfice net ajusté par action – dilué¹⁾

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 21,9 millions de dollars (0,32 \$ par action – dilué) au deuxième trimestre de 2026, comparativement à 16,7 millions de dollars (0,24 \$ par action – dilué) au deuxième trimestre de 2025. Cette augmentation traduit surtout l'augmentation des résultats d'exploitation et la baisse des charges d'intérêts, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de la charge d'impôt.

Un bénéfice net ajusté de 43,2 millions de dollars (0,63 \$ par action – dilué) a été inscrit pour le cumul 2026, comparativement à 30,7 millions de dollars (0,44 \$ par action – dilué) pour le cumul 2025. Cette augmentation traduit surtout l'augmentation des résultats d'exploitation, la baisse des charges d'intérêts et l'incidence favorable du change, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de la charge d'impôt.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 20.

RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	T2 2026	T2 2025	Variation (en %)	Cumul 2026	Cumul 2025	Variation (en %)
Produits	80 856	60 895	32,8	142 276	117 740	20,8
Charges d'exploitation	49 695	35 922	38,3	86 682	69 816	24,2
BAIIA ajusté¹⁾	31 161	24 973	24,8	55 594	47 924	16,0
Marge du BAIIA ajusté¹⁾	38,5 %	41,0 %	(6,0)	39,1 %	40,7 %	(4,0)

Produits

Au deuxième trimestre de 2026, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 20,0 millions de dollars, ou 32,8 %, passant de 60,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025 à 80,9 millions de dollars.

Pour le cumul 2026, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 24,6 millions de dollars, ou 20,8 %, passant de 117,7 millions de dollars pour le cumul 2025 à 142,3 millions de dollars. Dans les deux cas, cette augmentation s'explique surtout par la hausse des produits provenant des chaînes FAST et la hausse des ventes de matériel liée à l'acquisition de The Singing Machine.

BAIIA ajusté¹⁾

Au deuxième trimestre de 2026, le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 6,2 millions de dollars, ou 24,8 %, pour s'établir à 31,2 millions de dollars, comparativement à 25,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025. Pour le cumul 2026, le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 7,7 millions de dollars, ou 16,0 %, pour s'établir à 55,6 millions de dollars, comparativement à 47,9 millions de dollars pour le cumul 2025. Ces hausses s'expliquent en grande partie par la croissance des produits.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 20.

RADIO

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	T2 2026	T2 2025	Variation (en %)	Cumul 2026	Cumul 2025	Variation (en %)
Produits	32 406	32 690	(0,9)	66 623	64 915	2,6
Charges d'exploitation	22 183	21 672	2,4	45 361	43 966	3,2
BAIIA ajusté⁽¹⁾	10 223	11 018	(7,2)	21 262	20 949	1,5
Marge du BAIIA ajusté⁽¹⁾	31,5 %	33,7 %	(6,4)	31,9 %	32,3 %	(1,1)

Produits

Les produits du secteur Radio proviennent de la vente de temps d'antenne publicitaire, soumis aux fluctuations saisonnières de l'industrie canadienne de la radio. Par conséquent, les résultats du troisième trimestre ont tendance à être les plus élevés.

Les produits du secteur Radio se sont établis à 32,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2026, contre 32,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, ce qui représente une baisse de 0,3 million de dollars, ou 0,9 %. Pour le cumul 2026, les produits du secteur Radio ont augmenté de 1,7 million de dollars, ou 2,6 %, passant de 64,9 millions de dollars pour le cumul 2025 à 66,6 millions de dollars. Ces variations s'expliquent par la hausse des produits tirés du contenu numérique, contrebalancée en grande partie par la baisse des ventes de temps d'antenne au niveau national.

BAIIA ajusté⁽¹⁾

Au deuxième trimestre de 2026, le BAIIA ajusté du secteur Radio a diminué de 0,8 million de dollars, ou 7,2 %, pour s'établir à 10,2 millions de dollars, comparativement à 11,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025. Pour le cumul 2026, le BAIIA ajusté du secteur Radio a augmenté de 0,3 million de dollars, ou 1,5 %, pour s'établir à 21,3 millions de dollars, comparativement à 20,9 millions de dollars pour le cumul 2025. Dans les deux cas, le BAIIA a subi l'incidence négative de la proportion plus élevée des ventes numériques, lesquelles sont assorties d'un coût des ventes plus élevé. Le contrôle de l'augmentation des coûts fixes a permis de réduire au minimum ces augmentations de coûts globales.

Note :

Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 20.

SIÈGE SOCIAL

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	T2 2026	T2 2025	Variation (en %)	Cumul 2026	Cumul 2025	Variation (en %)
Charges d'exploitation	6 255	3 866	61,8	11 933	6 644	79,6
<i>Ajustements :</i>						
Rémunération fondée sur des actions	(177)	(106)	67,0	93	(236)	(139,4)
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	(4 214)	(1 763)	139,0	(8 346)	(2 599)	221,1
BAIIA ajusté¹⁾	(1 864)	(1 997)	(6,7)	(3 680)	(3 809)	(3,4)

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté du secteur Siège social reflète les charges d'exploitation du siège social, moins la rémunération fondée sur des actions et les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées. Les deux diminutions du BAIIA ajusté négatif sont attribuables à la baisse des services professionnels comparativement aux périodes correspondantes.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 20.

Résultats trimestriels

Les produits ont fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 100,3 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2024 à 113,3 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2026. Ces fluctuations, qui découlent en grande partie de la nature cyclique des activités de la société, sont également tributaires de plusieurs autres facteurs. La baisse du quatrième trimestre de 2024 est d'abord et avant tout attribuable au caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au premier trimestre de 2025 s'explique surtout par l'augmentation des produits du secteur Radio et la hausse des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2025 est essentiellement attribuable à la hausse des produits provenant des chaînes FAST et à l'augmentation des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique. L'augmentation du troisième trimestre de 2025 s'explique surtout par le caractère saisonnier normal des activités et par la hausse des produits provenant des chaînes FAST. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2025 est essentiellement attribuable au caractère saisonnier normal des activités. La légère diminution au premier trimestre de 2026 s'explique par la baisse des produits provenant des abonnements, contrebalancée en grande partie par la hausse des produits des chaînes FAST. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2026 s'explique surtout par la hausse des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique et à l'acquisition de The Singing Machine, des produits provenant des chaînes FAST et des produits publicitaires provenant des solutions médias pour commerces de détail.

Le BAIIA ajusté¹⁾ a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 38,6 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2024 à 39,5 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2026. La baisse du quatrième trimestre de 2024 est essentiellement attribuable au caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au premier trimestre de 2025 s'explique par la hausse de la marge brute découlant de la hausse des produits. L'augmentation du deuxième trimestre de 2025 est attribuable en majeure partie à la hausse des produits. La hausse au troisième trimestre de 2025 et la baisse au quatrième trimestre de 2025 sont essentiellement attribuables au caractère saisonnier normal des activités. La diminution au premier trimestre de 2026 découle avant tout de la baisse de la marge brute du fait de la répartition des produits et des charges d'exploitation plus élevées en raison surtout de l'augmentation des salaires. L'augmentation du deuxième trimestre de 2026 est attribuable en majeure partie à la hausse des produits.

Le montant au titre du bénéfice net (de la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant d'un bénéfice net de 9,1 millions de dollars pour le troisième trimestre de l'exercice 2024 à un bénéfice net de 11,8 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2026. Au quatrième trimestre de 2024, la baisse est essentiellement attribuable à la dépréciation du goodwill au sein du secteur Radio. La hausse du premier trimestre de 2025 traduit essentiellement la dépréciation du goodwill au sein du secteur Radio pour la période précédente. La baisse du deuxième trimestre de 2025 découle essentiellement d'une perte liée à la juste valeur des instruments financiers plus élevée et d'une hausse des charges de restructuration et autres charges, facteurs compensés en partie par l'augmentation des résultats d'exploitation. La hausse enregistrée au troisième trimestre de 2025 s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation des résultats d'exploitation. La baisse du quatrième trimestre de 2025 est essentiellement attribuable au repli des produits du fait du caractère saisonnier normal des activités et à l'augmentation des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées du fait d'une hausse du cours de l'action, facteurs contrebalancés en partie par une perte liée à la juste valeur des instruments financiers moins élevée et par la diminution de la charge d'impôt sur le résultat. Au premier trimestre de 2026, la hausse découle essentiellement d'un profit non réalisé sur la juste valeur des instruments financiers dérivés, d'un profit de change et de la diminution de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de la charge d'impôt. La baisse du deuxième trimestre de 2026 découle essentiellement d'une perte latente liée à la juste valeur des instruments dérivés et d'une perte de change, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des charges d'exploitation.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 20.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action après dilution)	3 mois							
	30 sept. 2025	30 juin 2025	31 mars 2025	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023
	Exercice 2026	Exercice 2026	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2024
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	80 856	61 420	64 585	72 218	60 895	56 845	53 409	65 647
Radio	32 406	34 217	31 423	36 010	32 690	32 225	30 256	34 631
Total des produits	113 262	95 637	96 008	108 228	93 585	89 070	83 665	100 278
Produits par région								
Canada	51 471	49 535	46 793	54 184	48 942	49 014	45 581	51 002
États-Unis	51 942	35 153	38 013	42 316	32 889	27 952	26 224	37 099
Autres pays	9 849	10 949	11 202	11 728	11 754	12 104	11 860	12 177
Total des produits	113 262	95 637	96 008	108 228	93 585	89 070	83 665	100 278
BAIIA ajusté¹⁾	39 520	33 656	35 027	42 108	33 994	31 070	29 423	38 648
BAIIA ajusté DDM¹⁾	150 311	144 785	142 199	136 595	133 135	128 659	125 855	123 005
Bénéfice net	11 772	16 783	7 655	15 677	5 813	7 295	(46 318)	9 070
Bénéfice net par action – de base	0,17	0,25	0,11	0,23	0,08	0,11	(0,67)	0,13
Bénéfice net par action – dilué	0,17	0,24	0,11	0,23	0,08	0,11	(0,67)	0,13
Bénéfice net ajusté¹⁾	21 884	21 311	18 568	23 424	16 729	13 933	15 382	18 483
Bénéfice net ajusté par action – de base ¹⁾	0,32	0,31	0,27	0,34	0,24	0,20	0,22	0,27
Bénéfice net ajusté par action – dilué ¹⁾	0,32	0,31	0,27	0,34	0,24	0,20	0,22	0,27
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	24 329	18 987	39 720	35 387	19 183	10 750	44 263	30 902
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	28 396	18 797	18 411	28 636	21 103	15 462	15 624	32 146
Dividende trimestriel	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 20.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté pro forma, le BAIIA ajusté DDM, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action – dilué, les flux de trésorerie disponibles ajustés, les flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance financière. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) avec le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le BAIIA ajusté DDM et le BAIIA ajusté pro forma :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 sept. 2025	30 juin 2025	31 mars 2025	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023
	Exercice 2026	Exercice 2026	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2024
Bénéfice net (perte nette)	11 772	16 783	7 655	15 677	5 813	7 295	(46 318)	9 070
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	–	–	56 119	–
Charges financières (produits financiers), montant net	9 282	(2 754)	9 516	11 639	12 162	9 099	3 736	15 159
Variation de la juste valeur des placements	(15)	37	2	(43)	29	(42)	(106)	103
Impôts	3 906	5 892	977	4 025	2 457	3 523	3 639	3 186
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	1 982	1 865	1 941	2 104	1 970	2 075	1 183	2 401
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 092	1 148	1 020	850	1 137	1 090	1 192	1 074
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 205	4 558	5 115	5 098	4 199	4 171	4 124	4 003
Rémunération fondée sur des actions	177	(270)	111	62	106	130	93	121
Charges liées (produits liés) aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	4 214	4 132	5 640	1 942	1 763	836	4 711	2 747
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées	73	300	(210)	(288)	1 827	2 052	(354)	509
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 832	1 515	4 129	1 042	2 531	841	1 404	275
Perte (profit) sur la sortie d'un placement	–	450	(845)	–	–	–	–	–
Autres produits	–	–	(24)	–	–	–	–	–
BAIIA ajusté	39 520	33 656	35 027	42 108	33 994	31 070	29 423	38 648
Marge du BAIIA ajusté	34,9 %	35,2 %	36,5 %	38,9 %	36,3 %	34,9 %	35,2 %	38,5 %
Bénéfice net (perte nette)	11 772	16 783	7 655	15 677	5 813	7 295	(46 318)	9 070
<i>Ajustements :</i>								
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	–	–	56 119	–
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur les instruments financiers dérivés	2 350	(4 535)	1 010	2 770	4 434	1 053	(2 252)	5 056
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 205	4 558	5 115	5 098	4 199	4 171	4 124	4 003
Variation de la juste valeur des placements	(15)	37	2	(43)	29	(42)	(106)	103
Rémunération fondée sur des actions	177	(270)	111	62	106	130	93	121
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	4 214	4 132	5 640	1 942	1 763	836	4 711	2 747
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 832	1 515	4 129	1 042	2 531	841	1 404	275
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées	73	300	(210)	(288)	1 827	2 052	(354)	509
Perte (profit) sur la sortie d'un placement	–	450	(845)	–	–	–	–	–
Autres produits	–	–	(24)	–	–	–	–	–
Charge d'impôt liée aux ajustements détaillés ci-dessus	(3 724)	(1 659)	(4 015)	(2 836)	(3 973)	(2 403)	(2 039)	(3 401)
Bénéfice net ajusté	21 884	21 311	18 568	23 424	16 729	13 933	15 382	18 483
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	68 628	68 758	68 807	68 742	69 022	69 209	68 811	69 068
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,32	0,31	0,27	0,34	0,24	0,20	0,22	0,27

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 sept. 2025	30 juin 2025	31 mars 2025	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023
	Exercice 2026	Exercice 2026	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2024
BAIIA ajusté DDM	150 311	144 785	142 199	136 595	133 135	128 659	125 855	123 005
Initiatives de réduction des coûts durables	489	773	1 046	1 332	1 476	2 309	2 758	4 459
BAIIA ajusté pour les mois précédant l'acquisition de The Coda Collection qui n'a pas été déjà pris en compte dans les résultats	–	–	150	299	449	–	–	–
BAIIA ajusté pro forma	150 800	145 558	143 395	138 226	135 060	130 968	128 613	127 464

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 sept. 2025	30 juin 2025	31 mars 2025	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023
	Exercice 2026	Exercice 2026	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	24 329	18 987	39 720	35 387	19 183	10 750	44 263	30 902
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 171)	(2 153)	(2 057)	(1 765)	(1 886)	(1 486)	(2 351)	(1 742)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(262)	(336)	(1 183)	(848)	(205)	(444)	(355)	(256)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 307)	(1 394)	(1 371)	(1 263)	(1 268)	(1 282)	(1 148)	(1 279)
Intérêts payés	(4 830)	(4 955)	(5 287)	(6 159)	(6 356)	(5 979)	(6 641)	(6 620)
Remboursement d'obligations locatives	(1 415)	(867)	(954)	(1 025)	(1 324)	(992)	(929)	(997)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	9 709	9 755	(17 094)	1 076	9 848	12 833	(17 661)	9 500
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur change	1 511	(1 755)	2 508	2 191	580	1 221	(958)	2 363
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 832	1 515	4 129	1 042	2 531	841	1 404	275
Flux de trésorerie disponibles ajustés	28 396	18 797	18 411	28 636	21 103	15 462	15 624	32 146
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	68 628	68 758	68 807	68 742	69 022	69 209	68 811	69 068
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués	0,41	0,27	0,27	0,42	0,31	0,22	0,23	0,47

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette et du ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 sept. 2025	30 juin 2025	31 mars 2025	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023
	Exercice 2026	Exercice 2026	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2024
Facilités de crédit	336 273	337 416	341 365	370 826	350 500	345 854	338 712	362 902
Dette subordonnée	–	–	–	–	25 583	25 581	25 579	25 577
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 145)	(11 495)	(13 984)	(19 253)	(8 593)	(9 184)	(9 606)	(6 991)
Dette nette	321 128	325 921	327 381	351 573	367 490	362 251	354 685	381 488
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma	2,13	2,24	2,28	2,54	2,72	2,77	2,76	2,99

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		6 mois	
	T2 2026	T2 2025	Cumul 2026	Cumul 2025
Activités d'exploitation	24 329	19 183	43 316	29 933
Activités de financement	(16 350)	(14 426)	(34 329)	(22 004)
Activités d'investissement	(4 419)	(5 390)	(7 820)	(9 005)
Incidence des écarts de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	90	32	(6)	53
Variation nette de la trésorerie	3 650	(601)	1 161	(1 023)
Trésorerie – à l'ouverture de la période	11 495	9 184	13 984	9 606
Trésorerie – à la clôture de la période	15 145	8 583	15 145	8 583
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	28 396	21 103	47 194	36 565

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont établies à 24,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2026, par rapport à 19,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025. Cette hausse reflète en grande partie des résultats d'exploitation plus élevés.

Pour le cumul 2026, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont totalisé 43,3 millions de dollars, par rapport à 29,9 millions de dollars pour le cumul 2025. La hausse s'explique en majeure partie par l'augmentation des résultats d'exploitation, par la diminution de la variation négative des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation et par l'incidence positive du change.

Activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 16,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2026, comparativement à 14,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025. Pour le cumul 2026, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 34,3 millions de dollars, comparativement à 22,0 millions de dollars pour le cumul 2025. Ces deux augmentations découlent surtout des remboursements sur la facilité de crédit, contrebalancés en partie par le produit de l'exercice d'options sur actions.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 4,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2026, comparativement à 5,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025. Pour le cumul 2026, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 7,8 millions de dollars, comparativement à 9,0 millions de dollars pour le cumul 2025. Ces diminutions sont principalement attribuables à l'acquisition de The Coda Collection au cours de la période comparative.

Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾

Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés au deuxième trimestre de 2026 se sont élevés à 28,4 millions de dollars, comparativement à 21,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025. Pour le cumul 2026, les flux de trésorerie disponibles ajustés se sont élevés à 47,2 millions de dollars, comparativement à 36,6 millions de dollars pour le cumul 2025. Les hausses s'expliquent toutes les deux principalement par l'augmentation des résultats d'exploitation et par la baisse des intérêts payés.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 20.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour le semestre clos le 30 septembre 2025 :

(en milliers de dollars canadiens)	30 sept. 2025	31 mars 2025	Variations	Principaux facteurs
Créances clients et autres débiteurs	94 723	82 574	12 149 ▲	Croissance des produits
Immobilisations incorporelles	49 261	53 827	(4 566) ▼	Amortissement des immobilisations incorporelles
Goodwill	312 335	309 690	2 645 ▲	Acquisition de The Singing Machine et écarts de change
Créditeurs et charges à payer	105 583	84 532	21 051 ▲	Moment où les paiements aux fournisseurs ont eu lieu et augmentation des charges d'exploitation
Autres passifs	18 331	27 243	(8 912) ▼	Paiements au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC, diminution du passif lié aux instruments financiers dérivés et baisse du passif lié à la contrepartie conditionnelle
Facilités de crédit	336 273	341 365	(5 092) ▼	Se reporter au graphique de la page suivante

Ressources en capital

Nos principales ressources en capital sont nos entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les prélèvements aux termes de notre facilité renouvelable. Notre trésorerie est essentiellement affectée au remboursement de notre dette, au financement de nos acquisitions et de nos dépenses d'investissement, au paiement de dividendes, au rachat d'actions et au fonds de roulement. Nous sommes d'avis que les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les prélèvements aux termes de notre facilité de crédit actuelle suffiront pour satisfaire à nos besoins en liquidités pour un avenir prévisible.

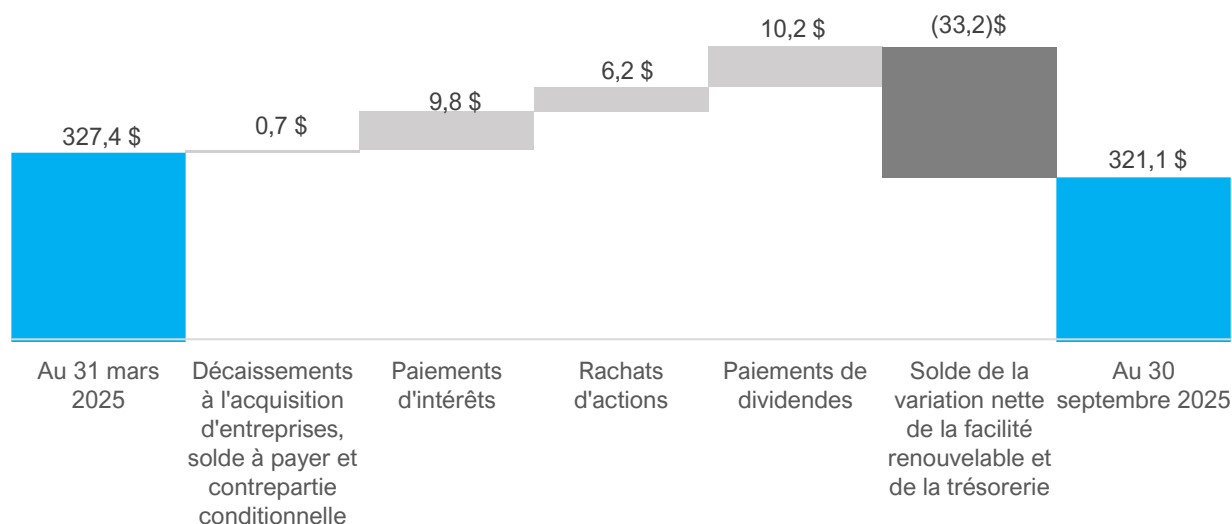
La facilité de crédit est composée d'une facilité de crédit renouvelable de 500,0 millions de dollars arrivant à échéance en décembre 2028.

La facilité de crédit portent intérêt a) au taux préférentiel de la banque (4,70 % et 6,45 % aux 30 septembre 2025 et 2024, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou au taux de base des États-Unis si les emprunts sont libellés en dollars américains (7,75 % et 9,00 % aux 30 septembre 2025 et 2024, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou b) au taux CORRA (2,56 % et 4,62 % aux 30 septembre 2025 et 2024, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou c) au taux SOFR (4,32 % et 5,35 % aux 30 septembre 2025 et 2024, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou d) au taux Euribor (1,87 % et 3,59 % aux 30 septembre 2025 et 2024, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, au gré de la société.

Au 30 septembre 2025, la société disposait de 15,1 millions de dollars en trésorerie et en équivalents de trésorerie et d'une facilité de crédit de 336,3 millions de dollars. La facilité de crédit comprend une facilité de crédit renouvelable de 500,0 millions de dollars, dont une tranche de 162,1 millions de dollars était disponible.

Le tableau qui suit résume l'incidence sur la dette nette²⁾ au cours de la période de six mois close le 30 septembre 2025, y compris les ratios connexes :

Variation de la dette nette¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 20.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

En mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcées contre cette défense. Le 28 mai 2021, la Commission du droit d'auteur du Canada a rendu un jugement final sur les tarifs des services sonores payants. Ce jugement et les tarifs certifiés étaient conformes aux attentes des opposants. En guise de règlement, la société a recouvré de la SOCAN la totalité du remboursement prévu. La société continue de travailler en collaboration avec les autres opposants en vue de percevoir de Ré:Sonne le remboursement dû aux opposants aux termes du jugement de la Commission du droit d'auteur.

Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location de bureaux, les obligations financières aux termes de sa convention de crédit, les licences de diffusion et les engagements liés aux redevances de droits d'auteur. Il n'y a eu aucun changement significatif à ces obligations depuis le 31 mars 2025.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel. Il n'y a eu aucun changement significatif à la nature ou à l'importance de ces transactions avec des parties liées depuis le 31 mars 2025.

Arrangements hors bilan

La société n'a par conséquent aucun arrangement hors bilan, autre que des contrats de location simple assortis de durées d'au plus 12 mois et des contrats de location de faible valeur ou qui ne sont pas visés par l'IFRS 16, qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	6 novembre 2025	30 septembre 2025
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	53 822 833	53 958 416
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(47 637)	(43 920)
Actions à droit de vote subalterne variable	1 190 760	1 195 677
Actions à droit de vote multiple	12 941 498	12 941 498
	67 907 454	68 051 671
<i>Options sur actions en circulation</i>		
Options sur actions	2 384 231	2 384 231

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées aux fins d'émission. Au cours du premier semestre de l'exercice 2026, 640 986 options ont été exercées et aucune option n'a été annulée ou attribuée à des employés admissibles.

Facteurs de risques financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires et le rapport de gestion ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2025. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Facteurs de risques

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique Facteurs de risque de la notice annuelle de la société datée du 4 juin 2025. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Modifications comptables futures

Pour obtenir de l'information sur les modifications comptables futures, il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de présenter dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Une évaluation a été menée en date du 30 septembre 2025 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité des CPCI de la société. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI de la société étaient conçus adéquatement et fonctionnaient efficacement au 30 septembre 2025.

Une évaluation a été menée en date du 30 septembre 2025 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à l'efficacité du CIIF en vertu du cadre COSO 2013. Selon cette évaluation, ils ont conclu que le CIIF de la société était efficace au 30 septembre 2025.

Il n'y a eu aucun changement au cours de la période ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu.

En effet, la société s'est prévalu de la disposition 3.3 1) b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure cette acquisition du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Événements postérieurs à la clôture

Voir la rubrique *Autres faits saillants des activités pour le deuxième trimestre et événements postérieurs à la clôture* à la page 4.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site www.stingray.com et sur le site de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

stingray.com

